



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE REGIONAL BIODIVERSITE

Séance du 20 mai 2022

Ordre du jour

1. Introduction

Mme Anne Claudius Petit, Présidente de la Commission « transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air » à la Région

M. le Préfet de région

2. Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 (DREAL)

Présentation

Echanges et débat

3. Bilan 2021 et programme 2022 de l'Agence régionale pour la biodiversité – Création d'un EPCE (ARBE)

4. Désignation d'un membre du CRB à la Commission milieux naturels aquatiques du comité de bassin

5. Actualités

- Cadre régional d'intervention sur la biodiversité (*Région*)

- Appels à projets biodiversité (*Agence, DREAL*)

- Points divers

6. Conclusion

1. Introduction

Mme Anne Claudius Petit, Présidente de la Commission « transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air » à la Région

M. le Préfet de région

2. Stratégie nationale pour les aires protégées

A- Présentation de la stratégie nationale

Attendus de la déclinaison régionale

Calendrier des travaux

B- Plan d'actions territorial

C- Temps d'échanges

A-

Présentation de la stratégie nationale

Attendus de la déclinaison régionale

Calendrier des travaux

Bilan de la Stratégie de création des aires protégées - 2010-2020

Contexte

Fait suite à la « stratégie de création des aires protégées » (SCAP) 2010/2020

Dont le bilan a été dressé fin 2019, par le Museum d'histoire naturel au niveau national (MNHN).

Les principales évolutions entre 2010 et 2020 en PACA :

- création du parc national des Calanques (8500 ha),
- création de 9 réserves biologiques (ONF) sur 6000 ha,
- des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (2000 ha),
- des réserves naturelles régionales (1200 ha).

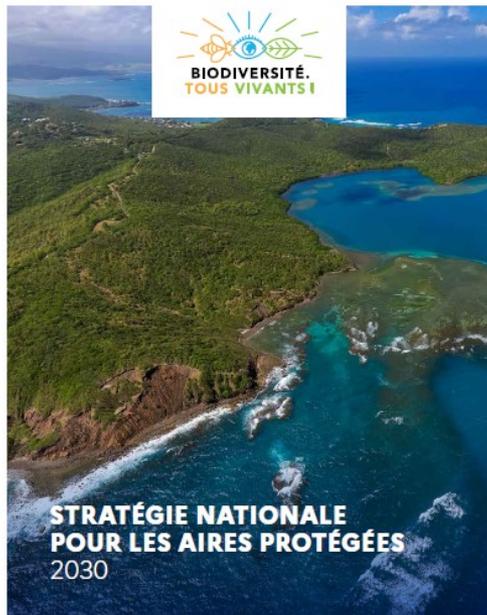
Bilan surfacique (2020)

Etat des lieux 2019	National	Région PACA
Aires protégées	23,9 %	59,1 %
Protections fortes	1,76 %	6,7 %

Des milieux moins bien représentés dans le réseau : milieux aquatiques et humides, milieux ouverts, notamment agropastoraux

Des secteurs identifiés comme points chauds (MNHN) : Camargue/Crau (13), confluence Durance Verdon (04), Guillestrois & Embrunais (05)

La stratégie nationale pour les aires protégées 2020 -2030



Une **stratégie à 10 ans**, déclinée en 3 plans d'actions nationaux, **portant sur les milieux terrestre et marin**.

Les grands objectifs de la SNAP sont un réseau d'aires protégées :

- résilient aux changements globaux,
- géré de manière efficace et adaptée,
- support d'activités durables,
- intégré dans les territoires,
- pérenne.

Dont notamment un double objectif surfacique d'ici 2022 :

- 30 % du territoire en aires protégées,
- 10 % en protection forte.

Les critères pour évaluer la cohérence du réseau sont : la représentativité, la suffisance (surface), la réplication, et la connexion écologique.

La stratégie vise une **meilleure implication des acteurs** et une plus grande **intégration territoriale des aires protégées**, notamment par sa **déclinaison territoriale**.

Protections fortes Les outils concernés

Zones de protection forte : Une aire protégée sous protection forte est « un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en oeuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »

A terre :

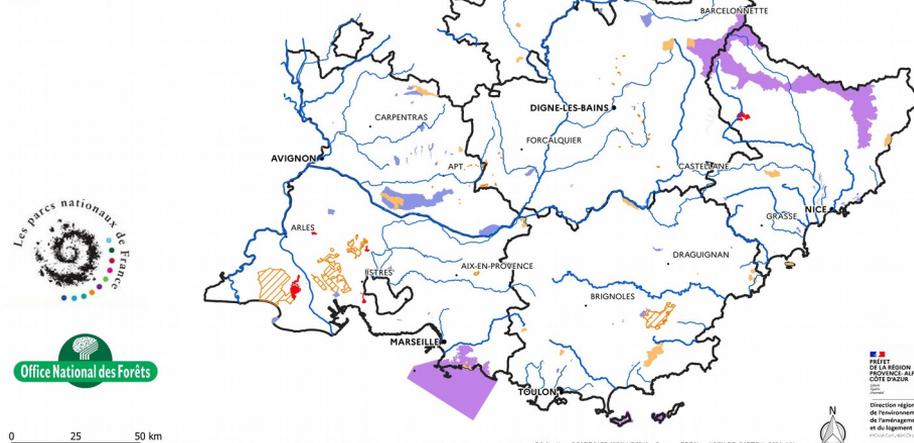
- coeur de Parc national, Réserve naturelle, Réserve biologique, Arrêté de protection (biotope, habitats naturels, géologiques),

- après *analyse au cas par cas (2021-2023)* : périmètre de protection des RNN, réserve nationale de chasse et de faune sauvage, sites acquis par les Conservatoires (du littoral, des espaces naturels), espaces naturels sensibles des départements, foncier de l'État, etc (voir décret Zone de protection forte du 12 avril 2022 pour liste exhaustive).

En mer : approche au cas par cas (coeurs de PN, zone de protection renforcée et intégrale des réserves, APPB)

Les réseaux de protections fortes en PACA

-  Coeur de Parc National
-  Réserve Naturelle Nationale (RNN)
-  Réserve Naturelle Régionale (RNR)
-  Réserves Biologiques ONF
-  Arrêté préfectoral de biotope



Déclinaison territoriale de la SNAP Elaboration du plan d'actions régional

La SNAP comporte **7 objectifs et 18 mesures**, est déclinée en **plan d'actions triennaux**, le premier couvre la période 2021-2023. Des nombreuses actions sont de niveau national.

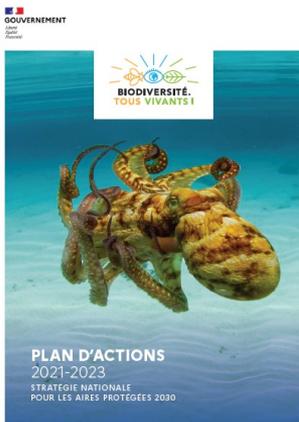
La stratégie nécessite des **déclinaisons locales** (région, façade), avec une part « obligatoire » et une part « facultative ».

Le PA régional est à finaliser pour **octobre 2022** avec :

- la déclinaison du plan d'actions (actions obligatoires, actions optionnelles) pour la période 2022-2024,
- des propositions pour le renforcement du réseau (mesures n°1 à 5).

A terre, la démarche doit « être initiée au niveau départemental » et sous la coordination du Préfet de région et en lien avec l'exécutif régional. Réunions des « **comités départementaux des aires protégées** » (CDAP) en 2022.

En mer, pilotage du Préfet coordinateur de façade et lien avec le Document stratégique de façade.



Calendrier de travail 2022

Échéance	Echelle régionale	Echelle départementale
Février/mars	Rendu analyse réseau aires protégées + proposition scénario extension	Réunion des Comités départementaux des aires protégées (CDAP) : sollicitation des contributions
Avril	Réalisation d'une trame du plan d'actions régional	Fin avril : remontée des contributions départementales
Mai	Réunion du Comité régional biodiversité (CRB) Compilation des remontées, analyse de la cohérence Proposition de plan d'actions régional incluant des propositions d'extension du réseau	Compilation des remontées des CDAP
Juin	Début juin - diffusion du plan d'actions régional V0	2ème quinzaine de juin : nouvelle réunion des CDAP sur la base du projet de plan d'actions régional
Juillet		Retours sur projet de plan d'actions régional
Août	Modification du plan d'actions régional	
Septembre	Avis du CSRPN, Association du CRB	
Octobre à fin 2022	Validation par la Région Validation par le Préfet de Région et remontée au ministère	

B-

Plan d'actions territorial

Contenu du plan d'actions et éléments disponibles

Le 1^{er} plan d'action comportera un **état des lieux de l'existant et des perspectives de travail**.

- 5 mesures dites « socles » obligatoires,
- 7 mesures « optionnelles » pouvant valoriser des actions portés par les acteurs du territoire,
- 6 mesures de niveau national.

Mesures sur le renforcement du réseau d'aires protégées et de protections fortes (objectif 1) :

- remontées des acteurs de territoires (via les CDAP) sur les projets d'aires protégées, avec des avancements variables,
- analyse du réseau d'aires protégées régional, identification des lacunes et propositions de scénarios de renforcement (cf diapos 18 à 20)

Mesures sur la qualité de la gestion, la perénité des aires protégées, le financement, etc (objectifs 2 à 7) :

- rassemblement des contributions des acteurs de niveau régional (DREAL, Région, OFB, ARBE, CEN, LPO, etc),
- rassemblement des contributions des acteurs départementaux via les CDAP.

Objectif 1 - Développer un réseau d'aires protégées résilient au changement globaux

Mesure 1 : Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes

> 59,1 % du territoire en aire protégée (tous les départements sont au-delà de 30%)

> En mer, à l'échelle de la Méditerranée, 50 % de couverture par des Aires Marines Protégées (AMP)

=> mesure **non prioritaire** pour la région

Mesure 2 : **Objectif 10 % / actions de court terme**

> 6,7 % de surface de protection forte en PACA, des situations départementales contrastées, un patrimoine biologique exceptionnel en région,

> En mer : 0,2 % de protections fortes en mer Méditerranée pour un objectif de 5 % en 2027

=> mesure **prioritaire** pour la région

> Des projets de **RNN, RNR, RB** identifiés, des **projets d'APPB** identifiés et à identifier

> protection des **forêts** : objectif de 10 % sur les forêts domaniales, objectif à définir pour les forêts des collectivités et privées

> protection du **littoral** : étendre le domaine du Conservatoire du littoral (cf stratégie de l'établissement)

> protection des **zones humides** : doubler les superficies de ZH sous protection forte (analyse à mener)

> **géologie** : déployer les listes départementales des sites d'intérêt géologique

Mesure 2 : Projets identifiés de réserves, naturelles nationales, régionales et de réserves biologiques

Site potentiel	Département	Surface approximative	Protection envisagée	Commentaires
Haute Provence	04	11000ha	RNN (extension)	En cours d'instruction
Gorges de Saint Pierre Forêts de l'Orgeas – Grand Coyer	04	70 ha	RB	Projet d'ici 2030
Forêt de Vachères – Fuyara	04	500-700?	RNR	Projet d'ici 2030
Massif du Chenaillet	05	A préciser	RNR	Développement de nouvelles investigations
Gorges de Daluis	06	2000-4000	RNR (extension)	Projet d'ici 2030
Beauduc	Mer, 13	3000 - 4500 ?	RNR	Développement de nouvelles investigations
RNN Coussouls de Crau	13	+3000ha approx	RNN (extension)	En cours d'instruction
Falaises du Baouroux Rou/Roques hautes	13	100 ha	RNN (extension)	En cours d'instruction
Garlaban Etoile	13	A préciser	RNR	Projet d'ici 2030
Marais de Raphèle les Arles	13	300-400?	RNR	Projet d'ici 2030
Combe de l'Ermitage	84	A préciser	RNR	Projet d'ici 2030
Gorges de Trevaans	04	1205	RB	Créée en 2021
Montagne de Lure	04	400	RB	En cours d'instruction
Sainte Baume	83	138	RB	En cours d'instruction
Pic de Couard	04	5	RB	Projet d'ici 2030
Estérel (ex Savière+Perthus+Mal Infernet)	83	2111	RB	Projet d'ici 2030
Laverq	04	1331	RB	Projet d'ici 2030
RNR Multisite pour les chiroptères	13-05		RNR	Projet d'ici 2030

Objectif 1 - Développer un réseau d'aires protégées résilient au changement globaux

Mesure 3 : Renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte – action à 2030

Un bilan du réseau actuel d'aires protégées a été réalisé et est mis à disposition des acteurs territoriaux pour prise en compte dans leurs réflexions, actuelles et futures, sur le développement des aires protégées et ZPF.

Il pourra être actualisé régulièrement, en fin de plan d'actions (fin 2024).

Mesure 4 : Reconnaître et mobiliser les autres outils (ENS, sites classés)

ENS : Plusieurs départements (13 , 84) souhaitent s'intégrer dans cette réflexion nationale et valoriser leurs ENS

Mesure 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte

APPB : un bilan de l'existant et des projets a été réalisé, des objectifs sont à fixer pour la mise à jour des APPB existants et pour le déploiement des nombreux projets

Foncier des Conservatoires (littoral et CEN) : réflexions nationales en cours pour identifier les sites pouvant être reconnus comme zone de protection forte. Les résultats de ces réflexions seront à intégrer dans notre plan d'actions.

Mesure 3 : bilan du réseau terrestre d'aires protégées

Étude lancée fin 2020 et finalisée en mars 2022

Méthode pour l'analyse de la représentativité du réseau par deux entrées :
Zonage de la région en maille de 5x5km et distinction réseau d'aires protégées / de protections fortes

1- Entrée espèces :

- est ce que l'ensemble des espèces sont bien présentes dans le réseau d'aires protégées ? Identification des lacunes
- où se situent les « points chauds » de biodiversité, par groupe d'espèces ?

2- Entrée habitats naturels :

- quels sont les milieux les moins bien représentés dans le réseau d'aires protégées (forestier, agropastoraux, aquatiques, etc)
- quels sont les espaces à plus forte « naturalité » ?

→ Objectif : analyser la représentativité du réseau d'aires protégées d'un point de vue **taxonomique, des points chauds et des milieux.**

Conservatoire Botanique National



A L P I N

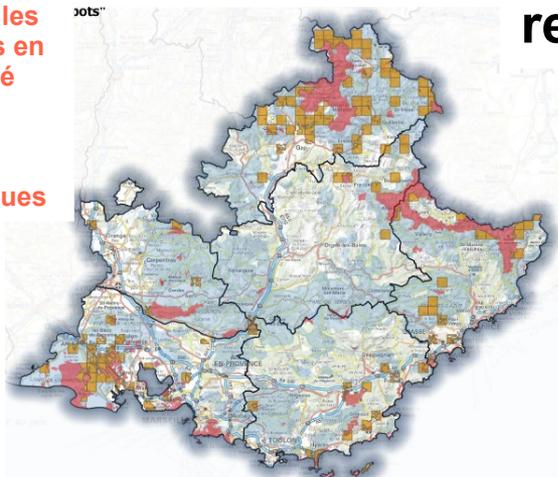
Conservatoire Botanique National



PORQUEROLLES

Meilleure
couverture
des zones les
plus riches en
biodiversité
(hotspots)
pour 10
groupes
taxonomiques

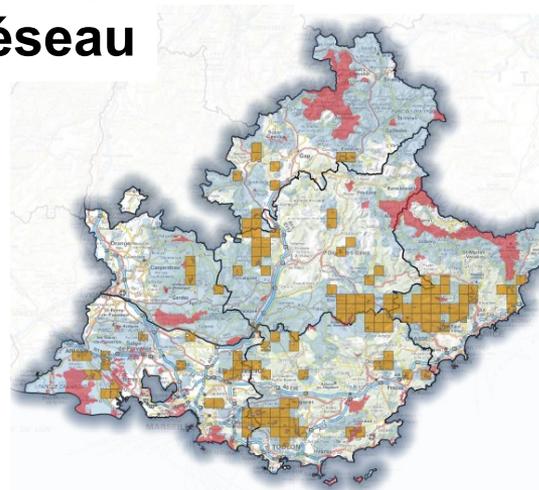
Hotspot



Les scénarios pour le renforcement du réseau



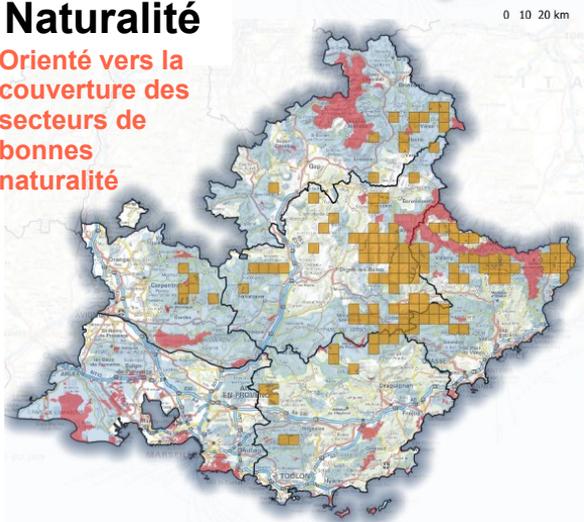
Lacunes



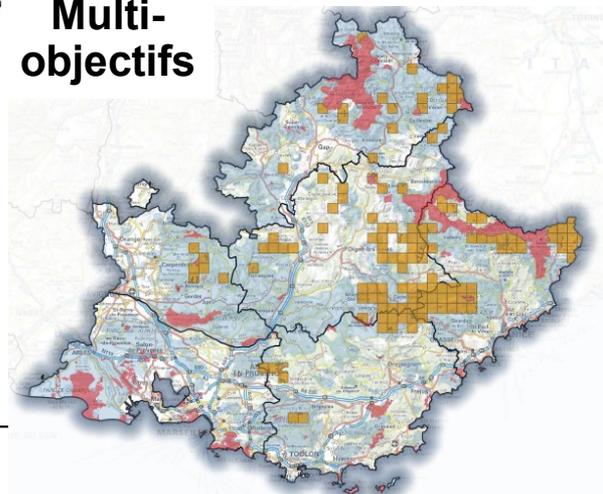
Orienté vers
une meilleure
représentation
des espèces
prioritaires (10
groupes
taxonomiques)
et des grands
types d'habitats
sous
représentés
dans le réseau
actuel

Naturalité

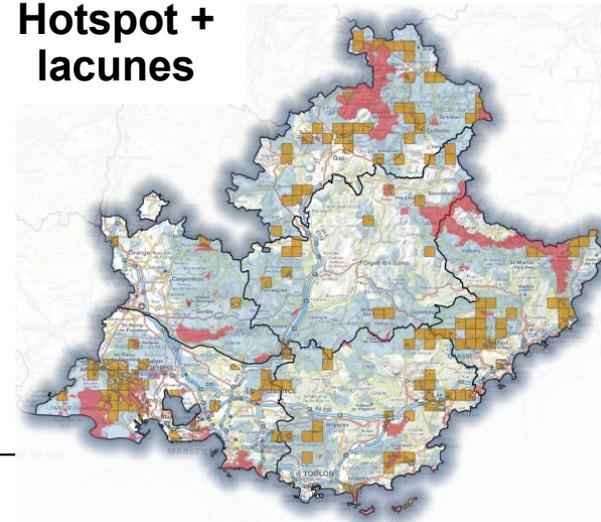
Orienté vers la
couverture des
secteurs de
bonnes
naturalité



Multi- objectifs



Hotspot + lacunes



Etude diffusée en avril 2022

Disponible sur le site DREAL :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/analyse-du-reseau-d-aires-protéges-terrestres-a14042.html>

A retenir :

- des analyses qui sont une aide à la décision : il n'y a pas un scénario arrêté/ à retenir,
- ces analyses pourront être reconduites « facilement » suite à l'intégration de nouvelles aires protégées (ENS par exemple) ou d'ici quelques années, et des indicateurs pourront permettre de suivre la représentativité du réseau d'aires protégées.



Objectif 2 - Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau

Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau

Poursuite avec les réseaux existants (RREN, gestionnaires AMP, N2000, PNR, RNN, RNR)

Identifier les besoins de formation des gestionnaires

Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

- Faire l'état des lieux des documents de gestion des aires protégées

- Identifier les sites souhaitant être labélisés « Liste Verte » (5 sites existants)

- Capitaliser sur les actions exemplaires d'adaptation de la gestion face aux effets du changement climatique

Objectif 3 - Accompagner des activités durables au sein du réseau

Mesure 8 : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle adapté aux enjeux

Action nationale – mais des besoins de renforts des contrôles dans les aires protégées sont identifiés – lien à faire avec la stratégie contrôle des MISEN

Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

Poursuite et renforcement des actions sur la transition agroécologique, la pollution lumineuse, la gestion des flux touristiques

Démarches et innovations : déploiement d'entreprises engagées pour la nature, Probiodiv (formation des acteurs économiques et promotion des sites d'accueil liés à la biodiversité), paiement pour services environnementaux

Objectif 4 - Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires

Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans le différentes politiques publiques et les projets de territoires

Prise en compte des aires protégées dans le SRADDET, dans le SDAGE

Accompagnement et valorisation des élus impliqués dans les aires protégées (Biodiv'Tour, animation TEN, formation élus N2000)

Mesure 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et la gouvernance des aires protégées

Poursuite du déploiement des Atlas de la biodiversité communale

Développement des inventaires participatifs, du bénévolat, des services civiques, des ORE, etc

Initiatives citoyennes : conseils de Parc dans les PNR

Mesure 12 : Faire des aires protégées des lieux privilégiés de connexion de la société (jeunes..) à la nature

Animation d'un groupe régional « Aires éducatives », objectif 80 aires éducatives en 2024

Poursuite de l'animation des chemins de la biodiversité, coordination de la participation aux évènement grands publics

Objectif 5 - Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité

Mesure 14 : Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

Poursuivre l'implication dans les projets de coopération internationale : PITEM Biodiv'Alp, PIM, Echange Costa Rica, MEDPAN, Réserve de biosphère, etc

Objectif 6 - Un réseau pérenne d'aires protégées

Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées

Poursuite de l'animation de la conférence des financeurs mise en place en 2019

Mesure 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des AP

Poursuivre le projet Mécenaturel

Fond RESPIR, vise à mobiliser des financements privés au profit de la forêt de la région

Budget participatif et co-financement par des citoyens en particulier mobiliser par les associations (CEN)

Objectif 7- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

Mesure 17 : Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs du territoire de l'acquisition de connaissance

Mesure 18 : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

Poursuivre les projets permettant l'évaluation de services environnementaux (PITEM Probiodiv, LIFE calanques, étude CEREMA)

Réaliser un annuaire de compétences

Suite des travaux

Une version 0 du plan d'action, intégrant les retours des CDAP, sera diffusée en juin aux membres des CDAP et du CRB.

Ce plan d'actions balaye l'ensemble des actions de la stratégie et propose des perspectives de travail, qui peuvent être amendées.

Il comportera aussi une liste de projets d'aires protégées, selon 3 catégories, qui doivent permettre de contribuer aux objectifs nationaux :

- projets en cours d'instruction (aboutissement d'ici 2024, voire 2027),
- projets en cours de réflexion – aboutissement d'ici 2030,
- projets nécessitant des investigations.

Les retours sont sollicités pour fin juillet.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps d'échanges

3. Agence Régionale pour la Biodiversité

Bilan 2021 – programme d'actions 2022

Vers un établissement public de coopération environnementale

l'Agence régionale
de la **BIODIVERSITÉ**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activités 2021/2022 et projet de création d'un EPCE

20 mai 2022



Bilan et évolution de la gouvernance ARB – 2019-2021

2019-2021 – Une gouvernance ARB qui s'est mise en place et structurée autour de 3 instances

1. Comité régional de la Biodiversité et sa Commission spécialisée ARB
 2. Comité de pilotage ARB
 3. Comité technique /comité de financeurs ARB
- et d' 1 opérateur principal (ARBE)

Une gouvernance qui permet aujourd'hui :

- d'identifier les besoins collectivement pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité de notre région,
- de croiser les politiques et dispositifs des différents partenaires,
- d'alimenter les actions des différents opérateurs,
- de déployer des actions communes notamment à travers l'ARBE (cf. PA ARB)

Retrospective

2017/2018

Ateliers de concertation pour la construction de l'ARB

2019

- Signature de la convention ARB par les 5 partenaires
- 1^{er} COPIL : 24/04/2019
- COPIL: 18/11/2019
- 5 COTECH + lancement comité des financeurs

2020

- 2 COPIL :
- 9 COTECH + 1 comité des financeurs

2021

- 1 COPIL
- 7 COTECH
- 1 COPIL et 1 comité de financeurs reportés en 2022

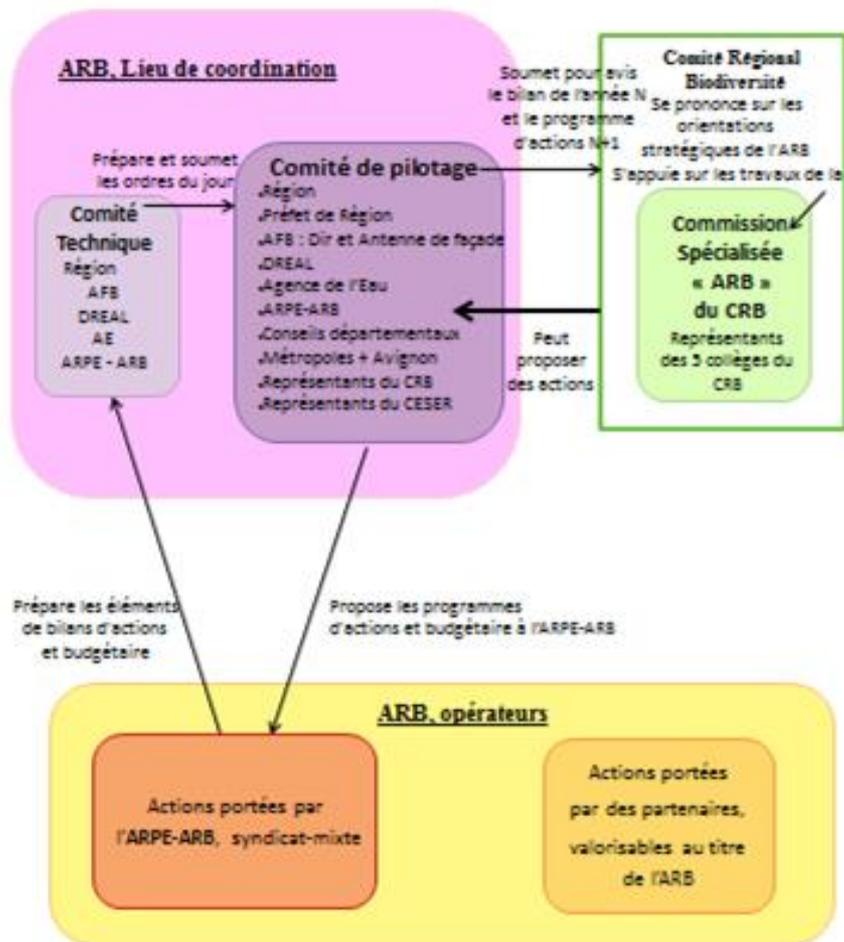
2021-2022 - Projet de création d'un EPCE « Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement »

2022 - Une volonté partagée de simplifier et renforcer la gouvernance régionale au service de la biodiversité

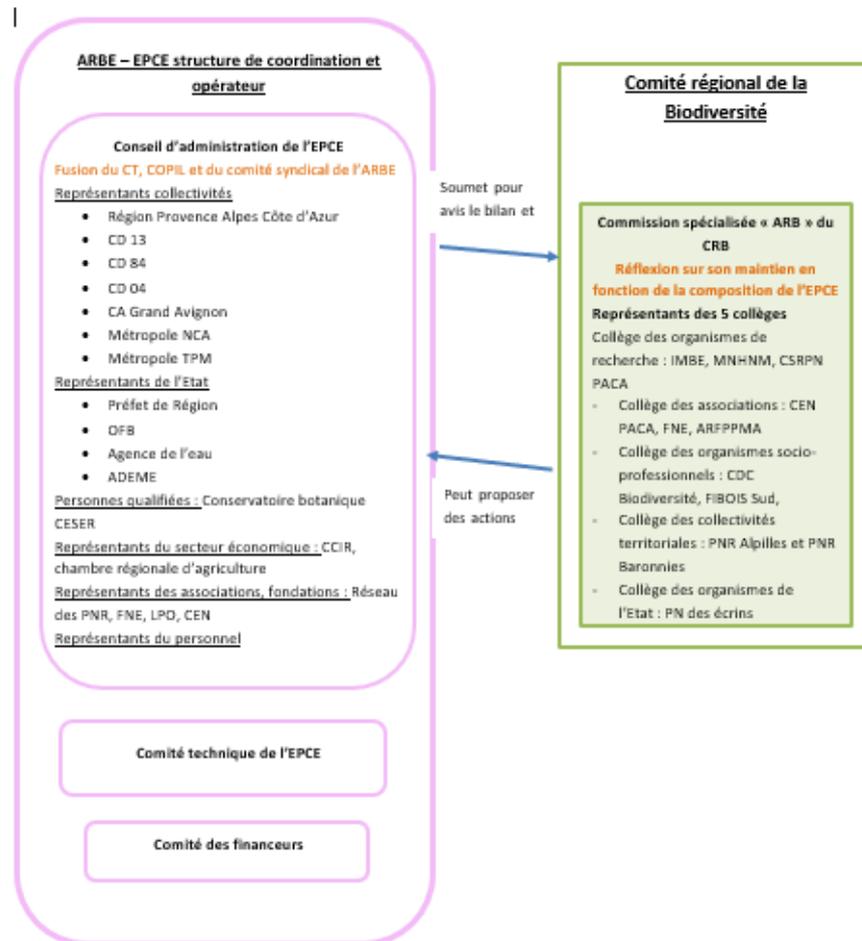
Pour ce faire, lancement par la Région, en lien avec les différents acteurs, du **projet de création d'un EPCE – Etablissement Public de Coopération Environnementale** permettant ainsi fusionner les fonctions de plateforme partenariale (ARB) et d'opérateur (ARBE).

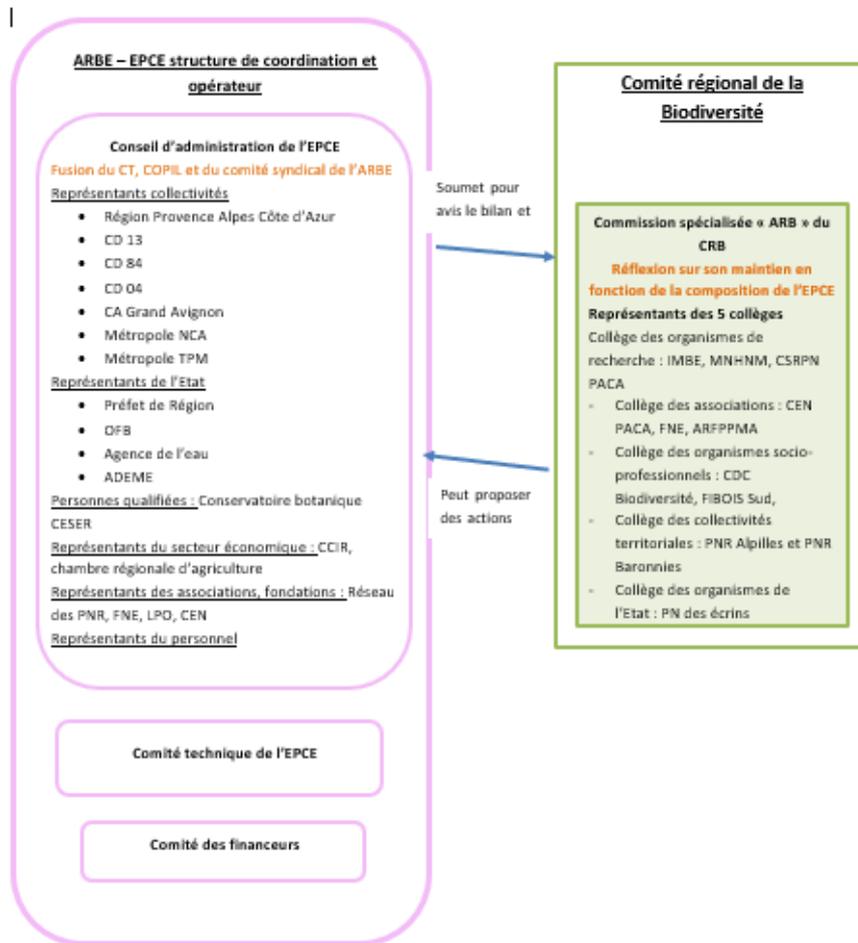
Mandat à Anne Claudius-Petit, conseillère régionale et présidente de l'ARBE pour mener la **concertation sur le projet de création d'un EPCE en lieu et place du syndicat mixte ARBE.**

GOVERNANCE ARB ACTUELLE



GOVERNANCE ARB A VENIR





- **Lien EPCE– ARBE /CRB**

code de l'environnement (et repris dans le règlement intérieur du CRB) - article D134-20:

« Le CRB donne son avis sur les orientations stratégiques prises par les délégations territoriales de l'Agence française pour la biodiversité dénommées agences régionales de la biodiversité »

- **Réflexion sur l'arrêt de la commission spécialisée « ARB » du CRB**

Etablissement Public de Coopération Environnemental - « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement Provence-Alpes- Côte d'Azur »

Les EPCE sont des Établissement public, à caractère administratif ou à caractère industriel et commercial, pour la mise en place d'actions partenariales visant à sensibiliser à l'environnement, à préserver la biodiversité ou à restaurer des milieux naturels.

Statut créé par la loi Biodiversité de 2016 – articles L. 1431-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Il existe aujourd'hui 5 EPCE en France qui portent les 5 Agences Régionales de la Biodiversité en Occitanie, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté , Bretagne et Guadeloupe. Des structures qui ont fait leurs preuves!

Etablissement Public de Coopération Environnemental -

« Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Composition du Conseil d'administration – 26 membres

- De représentants de personnes publiques, qui détiennent la majorité des sièges :
 - 4 représentants de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
 - 2 représentants de l'Office français de la biodiversité;
 - 1 représentant de l'Etat en région;
 - 1 représentant du Département des Bouches-du-Rhône ;
 - 1 représentant du Département de Vaucluse ;
 - 1 représentant du Département des Alpes de Haute Provence ;
 - 1 représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon ;
 - 1 représentant de la Métropole de Nice Côte d'Azur ;
 - 1 représentant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
 - 1 représentant de l'Agence de l'eau;
 - 1 représentant de l'ADEME;
 - 1 représentant du Conservatoire du littoral.
- De personnalités qualifiées : 2 personnalités qualifiées dans les domaines de compétences de l'Etablissement.
A noter : personnes issues du CESER et d'un Conservatoire Botanique National
- De représentants de fondations et d'associations :
 - 1 représentant de l'association du Réseau des Parcs Naturels Régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur ;
 - 1 représentant de l'association France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur ;
 - 1 représentant de l'association Conservatoire d'espaces naturels Provence Alpes Côte d'Azur ;
 - 1 représentant de l'association de Ligue de Protection des Oiseaux Provence Alpes Côte d'Azur.
- -De représentants des secteurs économiques concernés :
 - 1 représentant de la chambre régionale du commerce et de l'industrie ;
 - 1 représentant de la chambre régionale d'agriculture.
- De 2 représentants du personnel.

RETROPLANNING - Projet Création EPCE

Janvier-Février 2022

- Rencontre des membres pléniers et associés du syndicat mixte
- Sollicitation des partenaires non membres (courrier du président de Région)

Mars - Avril 2022

- Définition du projet
- 6 avril - Accord de principe des futurs membres sur le projet de statuts de l'EPCE

Avril - Mai 2022

- Composition du Conseil d'administration (saisine des personnes qualifiées et représentant socio-eco et associatif et détermination des représentants des membres)

Juin 2022

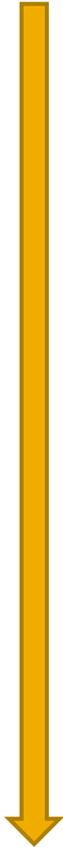
- Délibérations des futurs membres de l'EPCE pour sa création au 1er janvier 2023 et transformation du syndicat mixte en EPCE

Octobre 2022

- Arrêté préfectoral de création de l'EPCE

Janvier 2023

- **1^{er} janvier 2023 – Création de l'EPCE**
- 1er Conseil d'Administration de l'EPCE



Bilan des actions 2021 et perspectives 2022 de l'ARB

Chiffres clefs 2021 /nouveautés 2022 pour les 4 axes de travail de l'ARB :

- AXE 1 : Accompagner les collectivités et les démarches territoriales de préservation de la biodiversité
- AXE 2 : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité
- AXE 3 : Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs du territoire aux enjeux de la biodiversité
- AXE 4 : Se positionner en cœur de réseaux pour la montée en compétence des acteurs territoriaux



L'Agence Régionale de la Biodiversité
Provence Alpes Côte d'Azur
BILAN PROGRAMME 2021 au 31 décembre 2021

Nom de l'action	Opérateur(s)	Partenaire(s)	Etat d'événement			Observations
			Non démarré	En cours	Finalisé en 2021 ou antérieurement	
AXE 1 : Accompagner les projets et les démarches territoriales pour faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, un levier de développement et d'innovation						
ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES PARTENAIRES AU TITRE DE LEUR COMPÉTENCE						
Protection des espaces Natura 2000, sites Natura2000, AFB, sites naturels protégés, ...	Multilatérale	Etat, OFB			Finis	Continuité
Protection des espèces : plans nationaux d'action	Multilatérale	Etat, Région			Finis	Continuité
Terminabilisation de la vitellogie nationale des sites protégés	Etat	Multilatérale		x		Lancement de la démarche septembre 2021
Application de la réglementation relative à la biodiversité	Etat, OFB	Etat			Finis	Continuité
Déploiement de la stratégie État-Région Compromis et de la prise en compte de la biodiversité dans les projets (études d'impact)	Etat, OFB	Etat			Finis	Continuité
Politique en faveur des espaces naturels sensibles	Departements	Associations				Continuité
Protection de patrimoine d'espaces naturels au niveau régional (SMA, PSE)	Région	Région				
Gestion en haute altitude 8 sites Natura 2000 et Grand Site Sainte Victoire	Métropole ASP					
ACTIONS SPÉCIFIQUES DE						
Plan d'action pour le milieu marin et littoral (pêche, restauration, mouillage)	Multilatérale	Etat, Région				
ACTIONS MIE						
Animation régionale du dispositif Technicien Espaces pour la Nature	ARB	DR PACA Région				
Réalisation d'un guide régional « Plateaux local »	ARB	DR PACA Région, DR Comité de la région				
Planification et Biodiversité/Eau	ARB	DR PACA				



Axe 1 : Accompagner les projets et les démarches territoriales de préservation de la biodiversité

☑ Avec des dispositifs de financements dédiés (Cf. Actualités en fin de CRB)

Retrouver les dispositifs Région/Etat (OFB, Agence de l'eau, DREAL)

sur <https://www.arbe-regionsud.org/2282-financements-biodiversite.html>

+ plus de 200
collectivités
accompagnées

☑ Avec l'animation de dispositifs d'accompagnement et de valorisation

- 44 «Territoires Engagés pour la Nature » - dont 22 en 2021 (à noter 10 nouvelles en 2022)
- 226 structures signataires de la charte régionale « Zéro déchet plastique » dont 80 collectivités – 96 structures en 2021
- 6 EPCI engagées sur une démarche de gestion intégrée de l'eau et 3 trophées de l'eau en 2021 (à noter 6 nouvelles EPCI en 2022)
- 22 ports propres actifs en biodiversité (à noter 65 ports propres)



Nouveauté 2022 : Déploiement du dispositif « Entreprise Engagées pour la Nature »

✓ La création d'outils pour accompagner

- Le déploiement d'un centre de ressource **Aménagement et gestion durable des eaux pluviales** (toitures végétalisées, parkings et cours d'école perméables...) –

Nouveauté 2022 : Mise en place d'un Comité technique « Ville perméable » réunissant les partenaires de l'ARB + ADEME

- La réalisation de différents outils à destination des élus et des techniciens, gestionnaires : **Guide PLUI et Biodiversité, Fiches PLUI et eau, Argumentaires Aménagement Biodiversité et eau**

Nouveauté 2022 : rédaction d'un Guide régional « Plantons local » pour faciliter les pratiques de végétalisation des maîtres d'ouvrage en lien avec les conservatoires botaniques - comité de rédaction large



Axe 2 : : Améliorer et valoriser les connaissances et déployer des stratégies régionales

☑ En matière d'observation

- Animation du SINP- **Silène PACA** - plateforme régionale du Système d'Information Nature et Paysages
- **L'observatoire régional de la biodiversité** intervient dans de nombreux événements et médias, a finalisé un nouveau « **Regard sur la Nature** » en **Provence Alpes Côte d'Azur**
Nouveautés 2022 : Un nouveau Indice Région Vivante
- **Travaux sur l'observation territoriale de la biodiversité** : construction d'un observatoire de la métropole NCA, structuration d'un atlas du Grand Avignon et finalisation de l'atlas de la biodiversité Métropolitain pour AMP
Nouveautés 2022 : lancement d'un Indice Département Vivant Bouches du Rhône /déploiement de l'observatoire métropolitain Nice Côte d'Azur
- **L'observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques** a mené une évaluation de son action en 2021 et réoriente ses travaux en 2022
- **Observatoire régional pour suivre l'état des populations piscicoles** en lien avec l'OREMA



Les chiffres clefs de la biodiversité régionale

Proportions des espèces présentes en région par rapport à la France métropolitaine

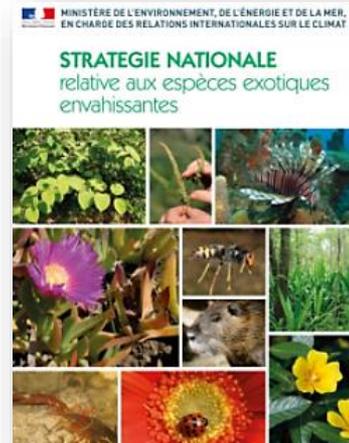
65 %
ESPÈCES VÉGÉTALES

85 %
OISEAUX NICHEURS

83 %
ESPÈCES DE CRIS
SAUTELLES ET C.

☑ En matière de stratégies régionales

- Une stratégie régionale de la biodiversité en cours de réflexion
- La territorialisation de la « stratégie nationale des aires protégées » – Finalisation Octobre 2022
- Une stratégie régionale Faune exotique envahissante en 5 étapes d'élaboration – D'avril 2021 à mai 2023



Axe 3 : Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs

☑ Evènements – [A retrouver sur <https://www.arbe-regionsud.org>]

- Congrès mondial de la nature du 3 au 11 septembre 2021
- Organisation de nombreuses journées d'informations et d'échanges :
 - 04/02 – Journée « eau et changement climatique » – GREC/Région/Agence de l'eau
 - 09/02 - Réunion d'information sur l'AAP « Eau et biodiversité » - Agence de l'eau/ARBE
 - 20/04 – Webinaire Lancement du Guide territoire Zéro Déchet plastique – Région/ADEME/OFB/ARBE
 - 28/09 - Journée « Rendre les villes perméables » - Agence de l'eau
 - 16/11 – 6ème Journée régionale sur les eaux souterraines - Agence de l'eau/Région
 - 25/11 - Journée dédiée aux solutions fondées sur la nature – OFB/Région
 - 24, 25, 26 novembre : 14èmes rencontres de Volubilis sur la désimperméabilisation à Avignon
 - 1 et 2 décembre : CYCL'EAU Forum régional de l'eau à l'Arena d'Aix incluant le Forum régional de l'eau le 01/12/21 – Région/Agence de l'eau
 - Cycle de 11 webinaires « 1h pour comprendre et agir » (près de 1 000 participants)

+ 2000 participants
hors Congrès UICN

Octobre 2022 : Un évènement régional « Biodiversité » pour réunir l'ensemble des acteurs

☑ Outils

- Déploiement du **nouveau site ARB/ARBE** – <https://www.arbe-regionsud.org/>
- Animation des « **Chemins biodiversité** » (24 059 visiteurs) –
Offre : 100 lieux d'accueil du public / 150 sentiers découverte (offre pérenne) /
150 à 650 sorties et animations référencées chaque mois
- Dispositif **Mécénaturel** – développement du mécénat environnemental pour les gestionnaires d'espaces naturels

☑ Dispositifs d'accompagnement

- Déploiement de 60 **aires éducatives terrestres ou marines** réparties sur 40 communes
- Lancement du **Biodiv'tour** – 6 circuits de visites au choix pour les collectivités
- Lancement de la **formation des élus** à la Nature en ville - Projet Life Nature for city life

2022 : Diffusion du Biodiv'tour et des formations « Nature en ville » pour les élus des 3 métropoles



Axe 4 : Se positionner en cœur de réseaux

☑ 2 réseaux de gestionnaires RREN et RRGMA actifs

- Pollution plastique : 11 et 18/02 – 2 webinaires RREN/RRGMA : Lutter contre les pollutions plastiques en milieux naturels - 100 participants
- RRGMA : 09/11 - Les projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau - 42 participants

Nouveautés 2022 : Lancement de l'actualisation d'un guide de référence sur la restauration des ripisylves

- RREN : La gestion de la fréquentation touristique dans les espaces naturels
 - 17 et 18/11 -Universités « Gestion de la Fréquentation touristique dans les EN »
 - Une campagne de communication du CRT « On a tous besoin de Nature »
- RREN : Plaidoyer - Les espaces naturels unis face au changement climatique –

Nouveautés 2022 : Une boîte à outils pour gérer la fréquentation touristique

☑ Des programmes européens et de coopération

- Projet Life Habitats Calanques qui se finalisera en 2022
- Projet Biodiv'ALP qui se finalisera en 2022

Nouveauté : Lancement opérationnel du projet de coopération Région Sud/Costa Rica « Duodiversité »



4. Désignation d'un représentant du CRB à la Commission relative au milieux naturels (aquatiques) du comité de bassin (CRMNa) (*Agence de l'eau*)

Sujet évoqué lors du CRB de février 2021. Lancement de l'appel à candidature en mars 2021.

Plusieurs candidatures reçues - Proposition de ne pas retenir les candidatures de personnes et des structures déjà membres du CRB ou de la CRMNa, proposition de mettre en avant les élus.

Vincent Jacquemart, élu, vice président du PNR Baronnies provençales est proposé.

5. Actualités

Nouveau cadre régional d'intervention sur la biodiversité (Région)

Appels à projets biodiversité (Agence de l'eau, DREAL)

Stratégie nationale biodiversité (DREAL)

Nouveau cadre régional d'intervention sur la biodiversité (*Région*)

DIRECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA MER



Service
Biodiversité,
Parcs et
Territoires Ruraux

Présentation du nouveau cadre
d'intervention pour
la biodiversité
l'éducation à l'environnement
les Réserves et les Parcs
naturels régionaux

LA NATURE NOUS REND HEUREUX

Une ambition régionale pour le bien-être des habitants du Sud

Pour la mise en œuvre de trois compétences attribuées aux Régions :

- Le chef-de-filat biodiversité (loi MAPTAM)**
- Les Réserves naturelles régionales**
- Les Parcs naturels régionaux**

Il comporte trois chapitres, relatifs aux thématiques suivantes :

- Biodiversité : « La nature est notre alliée »**
- EEDD : « La nature en héritage »**
- Les Réserves et les Parcs naturels régionaux**

CADRE BIODIVERSITE « LA NATURE EST NOTRE ALLIEE »

8 DISPOSITIFS

Connaissance

Acquisition et valorisation des connaissances faunistiques, floristiques, sur les milieux et leur fonctionnement, dans le cadre d'une stratégie régionale d'acquisition et d'amélioration de la connaissance naturaliste

Continuités écologiques

Solutions fondées sur la nature
Actions de remise en état ou de préservation optimale des trames vertes, brunes et noires
Projets et programmes de protection/conservation/préservation de la biodiversité et de gestion des milieux portés par les structures gestionnaires d'espaces naturels protégés

Espèces

Projets de protection, de conservation, de préservation et de gestion des espèces

Nature ta ville

Plantation d'arbres et autres végétaux associés (achat des végétaux, conseil et assistance technique, formation du personnel d'entretien)

CADRE BIODIVERSITE « LA NATURE EST NOTRE ALLIEE »



8 DISPOSITIFS

Entreprendre avec la nature

Révéler la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant pour injecter du dynamisme dans tous les territoires de la région

Nature et santé

En complément du nouveau plan régional santé environnement (PRSE 4), la Région souhaite soutenir des projets liant biodiversité et santé et/ou bien-être des habitants et visiteurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Projets européens

Assurer les contreparties financières prévues dans le budget des projets déposés

Accompagner les partenaires dans le bon déroulé des projets tel que prévu dans le dossier de candidature

La biodiversité pour des territoires en transition

Soutien aux territoires pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales biodiversité. Deux dispositifs sont proposés :

- Accompagnement à l'élaboration de stratégies territoriales biodiversité
- Accompagnement de la mise en œuvre des plans d'action de stratégies territoriales biodiversité

CADRE POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

« LA NATURE EN HERITAGE »



A la découverte des réserves et parcs naturels régionaux

Soutien aux programmes d'éducation à l'environnement et au territoire développés par les Réserves et les Parcs naturels

Nature ta vie et agis

Accompagnement des jeunes citoyens de 15 à 30 ans dans l'appropriation des enjeux de la biodiversité en lien avec les changements globaux afin de construire le monde de demain

Pour un réseau régional d'acteurs pour la transition écologique et le développement durable

Soutien aux structures remplissant soit un rôle de tête de réseau, soit de centre de ressources thématiques et pouvant utiliser les outils pédagogiques développés par l'éducation à l'environnement et au développement durable.

CADRE RESERVES ET PARCS NATURELS REGIONAUX

Réserves naturelles régionales

Les gestionnaires de RNR sont éligibles au dispositif du cadre d'intervention biodiversité.

- Soutien aux investigations de nouvelles Réserves naturelles régionales
- Soutien à l'élaboration du Plan de gestion
- Soutien à la gestion de Réserve naturelle régionale
- Aides en investissement dans les Réserves naturelles régionales
- La Région soutient les coûts relatifs à la gestion, le gardiennage, la surveillance de la Réserve naturelle régionale

Parcs naturels régionaux

Les gestionnaires de PNR sont éligibles au dispositif du cadre d'intervention biodiversité.

- Soutien à la création d'un PNR
- Soutien à la révision de la charte
- Soutien à la mise en œuvre de la charte
- Soutien à l'Association du Réseau des Parcs et aux actions collectives des Parcs naturels régionaux

Appel à projets Eau et biodiversité (*Agence de l'eau*)

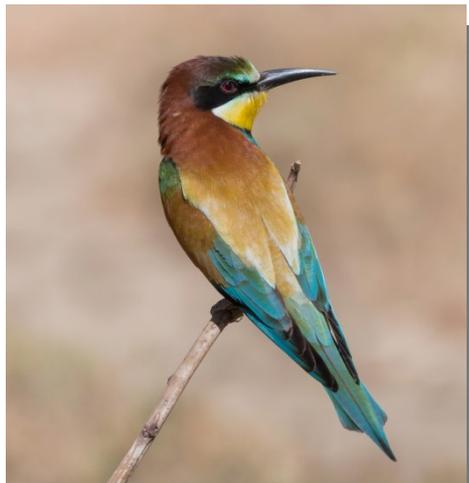


APPEL A PROJET EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

**SAUVONS !
L'EAU !**

Appel à projet biodiversité 2021-2022

- **Restauration des continuités écologiques et des habitats de la trame turquoise** : Etudes/ travaux + animation, communication, maîtrise foncière, suivi efficacité, valorisation...
- **Budget : 10 M€ à l'échelle du bassin RMC, taux d'aide maximal 70%**



Non éligibles : inventaires, observatoires, éducation à l'environnement...



Appel à projets Biodiversité 2021 - 2022

- ▶ **11 projets reçus pour un coût global présenté de l'ordre de 891K€ à l'échelle de la Région PACA ;**
- ▶ **Diversité de MO :** majorité d'association et de parcs, quelques communes et syndicats mixtes, un EPAGE ;
- ▶ Des dossiers qui semblent plus matures qu'aux AAP précédents (travaux).
- ▶ Encore plusieurs dossiers assez éloignés du cadre de l'AAP (inventaire d'espèces invasives, étude de connaissance...)



Appels à projets - Plan de relance 2022

Volet biodiversité (*DREAL*)

1 appel à projets lancé en février 2022 sur la thématique des « aires protégées » (enveloppe de 1M€)

13 projets reçus, enveloppe en adéquation avec la demande
Instruction des dossiers financiers en cours



Suivi des projets des AAP 2021

(pour mémoire, 2enveloppes « aires protégées » et « restauration écologique »)

Département	Porteur de projet	Statut juridique du porteur	Intitulé du projet	Localisation/ commune	Montant de l'aide sollicitée
04	Le Lauzet sur Ubaye	Collectivité	limitation des accès à un site protégé/ pose de barrière	Le Lauzet Ubaye	2 016
05	PNR Queyras	Collectivité	Réalisation d'un dispositif d'interprétation de la Réserve naturelle nationale de Ristola - Mont Viso	Abriès Ristolas	58 000
06	Mairie de Villars sur Var	Collectivité	Amélioration de l'unité pastorale de Douinas (en forêt domaniale)	Villars sur Var	28 160
06	A Rocha	Association	Conception et installation d'une signalétique innovante et adaptative sur le domaine des courmettes	Tourrettes sur Loup	43 576
06	Tourettes sur Loup	Collectivité	Acquisition et réhabilitation du domaine du Caire	Tourettes sur Loup	500 000
13	RNN Camargue – SNPN	Association	Restauration de milieux et amélioration de l'accueil du public par des actions de lutte contre des espèces végétales exotiques envahissantes	Arles	7 389
13	Groupe Chiroptères de Provence	Association	Mise en tranquillité des gîtes cavernicoles à chauves-souris le long d'un nouveau sentier nature (ancien canal du Verdon)	Peyrolles	90 654
13	Les amis des marais du Vigueirat	Association	Favoriser la nidification du Butor étoilé dans les Marais de Meyranne d'Arles	Arles	67 361
13	Groupe Chiroptères de Provence	Association	Ralonge projet GCP (n°2021-AP21-2) - suite inflation	Orgon	8 400
83	Roquebrune sur Argens	Collectivité	Valorisation et aménagement du lac et les sentiers du rocher, du Blavet dans le périmètre de l'opération Grand Site Estérel	Roquebrune sur Argens	210 288
84	PNR Luberon	Collectivité	Aménagement et valorisation de la dalle à empreintes de Saignon	Saignon	150 000
84	Groupe Chiroptères de Provence	Association	Acquisition d'un site d'intérêt national pour les Chiroptères dans les carrières d'oore de La Bruyère et classement en réserve naturelle	Villars	56 111
84	Groupe Chiroptères de Provence	Association	Restauration d'un cabanon abritant une colonie de petits rhinolophes à Viens	Viens	40 899
84	Groupe Chiroptères de Provence	Association	Restauration de gîtes à petits rhinolophes en limite de leur aire de répartition	Malaucène et Venasque	117 992

Stratégie nationale biodiversité (*DREAL*)

1^{er} volet publié en mars 2022

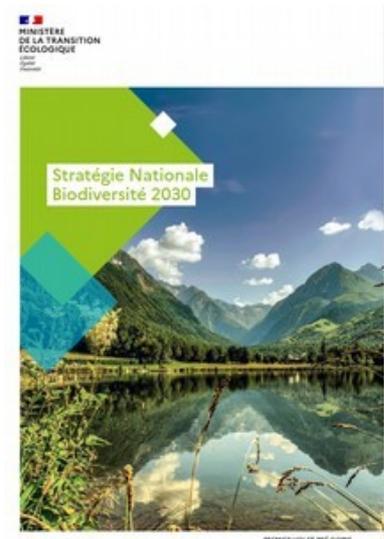
Finalisation de la SNB après :

- la COP 15 (automne 2022) : nouveau cadre mondial sur la protection de la biodiversité
- le rapport sur le financement des politiques de biodiversité (en cours, CGEDD)

Les trois premiers axes de la stratégie visent ainsi :

- la **protection et la restauration de la nature** (protection d'écosystèmes, d'espèces stratégiques, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, déploiement des aires protégées, etc.) ;
- l'**accompagnement de la transition écologique** des activités humaines les plus néfastes (limiter les pollutions des sols, de l'eau et des milieux marins, réduire l'artificialisation des sols, stopper l'étalement urbain, promouvoir les solutions fondées sur la nature, etc.) ;
- le **soutien à l'évolution d'une société** plus en harmonie avec l'environnement (protection de notre santé, formation et sensibilisation, partenariats avec le secteur privé, soutien à la jeunesse, etc.).

<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>



Stratégie nationale biodiversité

Dès 2022 : différentes actions nouvelles, avec des financements associés, telles que :

- 500 opérations « coup de poing » d'ici 2025 pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Des opérations de restauration des **continuités écologiques les plus dégradées** ;
- La préservation des zones humides avec l'adoption du 4e plan national (visant notamment à restaurer 50 000 ha de zones humides d'ici 2026, la production d'une cartographie et l'accompagnement de 18 sites emblématiques pour la conservation de ces écosystèmes avec l'objectif de création d'un parc national) ;
- La réhabilitation de 55 décharges littorales menacées par l'érosion côtière d'ici 2030 (dont 3 en 2022) ;
- La mobilisation et le soutien à la jeunesse par le déploiement de 1 000 aires éducatives, à horizon 2025, ou la proposition en 2022 de 1 000 services civiques dans les domaines de la nature.

6. Conclusion

**Merci pour votre participation et
vos contributions**